

**RÈGLEMENT NUMÉRO 100-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 100 RELATIF AU PLAN D'URBANISME,
CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE L'AFECTATION URBAINE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a adopté le règlement numéro 100 relatif au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a agrandi l'affectation urbaine de la Municipalité de Maddington Falls par le biais du règlement numéro 367 modifiant le Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser la concordance au Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 2 juillet 2019, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Fabien Pelletier et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Maddington Falls;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par Mme Diane Mercier
appuyé par M. Fabien Pelletier

Qu'il soit adopté le projet de règlement numéro 100-01 modifiant le règlement numéro 100 relatif au plan d'urbanisme, qui se lit comme suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le plan d'affectation du sol de l'annexe 1 est modifié par l'agrandissement de l'affectation urbaine à même une partie de l'affectation agroforestière.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Avis de motion	2 juillet 2019
Adoption du premier projet de règlement	2 juillet 2019
Consultation publique	8 août 2019
Adoption du règlement	8 août 2019
Transmission à la MRC	15 août 2019
Approbation par la MRC	26 septembre 2019
Publication	8 octobre 2019
Entré en vigueur	8 octobre 2019

ANNEXE 1

